

- [Modifier](#)
- [Insérer](#)
- [Enlever](#)

## Article 14 – CHIRURGIE

### c) les prestations relevant de la spécialité en chirurgie plastique (DB) :

#### I. Chirurgie plastique générale

...

##### 2. Lambeaux libres

...

251952 251963 Prélèvement d'un lambeau perforateur (ex : DIEP ou SGAP) et préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical K 300

Les prestations 251915 - 251926, ~~et~~ 251930 - 251941 ~~et~~ 251952 - 251963, réalisées dans le même temps opératoire que les prestations 251812 - 251823 et 251834 - 251845, sont prises en compte à 100 %.

Les prestations 251812-251823, 251834-251845, 251915-251926, 251930-251941 et 251952-251963 peuvent être attestées dans le cas de reconstruction par lambeau libre quels que soient la localisation anatomique réceptrice et le type de reconstruction microchirurgicale effectué, excepté lorsqu'il existe une prestation spéciale indiquant une reconstruction spécifique par lambeau libre.

...

#### II. Chirurgie plastique spéciale

##### 1. Chirurgie plastique mammaire

...

252431 252442 Reconstruction mammaire après traitement mutilant  
Reconstruction chirurgicale par implantation de prothèse, dans les cas d'hypoplasie congénitale majeure unilatérale ou de malformation après traitement mutilant du sein K 150

Reconstruction chirurgicale après une opération 227636-227640 ou 227651-227662 ou 227673-227684 ou 227695-227706 ou 227710-227721 ou 227732-227743 ou 227754-227765 ou 227776-227780 ou 227791-227802 ou 227813-227824 ou 227835-227846 ou 227850-227861 ou 227872-227883 ou 227894-227905.

252453	252464	Par lambeau cutané de transposition, par exemple du type thoraco-épigastrique pédiculé	K	225
252475	252486	Par lambeau musculo-cutané <u>pédiculé type grand dorsal (y compris la fermeture du site donneur)</u>	K	300
<u>252534</u>	<u>252545</u>	<u>Par lambeau de TRAM pédiculé (y compris la fermeture du site donneur)</u>	<u>K</u>	<u>400</u>
<u>252556</u>	<u>252560</u>	<u>Par lambeau libre microchirurgical classique (y compris la fermeture du site donneur)</u>	<u>K</u>	<u>650</u>
<u>252571</u>	<u>252582</u>	<u>Par lambeau libre microchirurgical perforant type DIEP ou SGAP (y compris la fermeture du site donneur)</u>	<u>K</u>	<u>750</u>
252490	252501	Reconstruction de la région aréolaire	K	120
252512	252523	Remodelage de l'organe hétéro-latéral par réduction d'un sein, y compris l'implantation éventuelle d'une prothèse	K	225

Lorsque la prestation 252512 - 252523 est réalisée dans le même temps opératoire que les prestations 252431 - 252442, 252453 - 252464, ~~ou~~ 252475 - 252486, 252534 - 252545, 252556 - 252560 ou 252571 - 252582, chaque prestation est prise en compte à 100 %.

Si une des prestations 252431-252442, 252453-252464, 252475-252486 ou 252512-252523 est exécutée dans le même temps opératoire qu'une des prestations 227636-227640 ou 227651-227662 ou 227673-227684 ou 227695-227706 ou 227710-227721 ou 227732-227743 ou 227754-227765 ou 227776-227780 ou 227791-227802 ou 227813-227824 ou 227835-227846 ou 227850-227861 ou 227872-227883 ou 227894-227905, les deux prestations sont honorées à 100%.

Les prestations 252453-252464, 252475-252486, 252490-252501 et 252512-252523 peuvent également être attestées après une des interventions de chirurgie thoracique suivantes :

— une intervention selon Urban,

— ou une intervention selon Halsted ou Pattey avec ou sans examen anatomo-pathologique extemporané,

— ou une exérèse d'une tumeur située au-dessus du fascia dans les parties molles mais avec résection totale de l'organe dans lequel se situe la tumeur,

— ou une exérèse d'une tumeur ou d'un kyste de la glande mammaire,

— ou une mammectomie partielle ou tumorectomie associée à un curage ganglionnaire axillaire.

Cette disposition est limitée à des interventions effectuées avant la date d'entrée en vigueur des prestations 227636-227640, 227651-227662, 227673-227684, 227695-227706, 227710-227721, 227732-227743, 227754-227765, 227776-227780, 227791-227802, 227813-227824, 227835-227846, 227850-227861, 227872-227883 et 227894-227905.

...